

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

2/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
« 40-48 AVENUE MARC SANGNIER » - RUE DU LANGUEDOC – PARCELLE
SECTION AI N° 326 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, le bailleur Vilogia envisage une opération de résidentialisation des espaces extérieurs privés des immeubles situés 40-48 avenue Marc Sangnier.

Cette opération est prévue sur des terrains appartenant actuellement à Lille Métropole Communauté Urbaine et à la Ville de Mons en Barœul.

Ces terrains, situés rue du Languedoc, sont référencés en R3a au plan de déclassement établi par le cabinet Géomètre-Expert Berlem le 15 février 2013.

Ils sont repris au cadastre sous les appellations :

- parcelles section AI n° 390 et 391 pour une contenance respective de 536 m² et 95 m², appartenant à LMCU et à usage de parking,
- parcelle section AI n° 326 pour une contenance de 2 343 m², appartenant au domaine public de la ville de Mons en Barœul et à usage d'espaces verts et d'accès aux immeubles.

Préalablement à la cession du terrain cadastré section AI n° 326 par la Ville à Vilogia, il y a lieu d'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

Il est à souligner que conformément aux réglementations en vigueur l'emprise de cette parcelle est interdite à l'usage du public depuis le 8 juillet 2013. Cette interdiction, prononcée par arrêté municipal en date du 1^{er} juillet 2013 a été matérialisée sur le terrain par Vilogia.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation matérielle du terrain cadastré section AI n° 326 d'une contenance totale de 2 343 m²,
- prononcer le déclassement du domaine public communal de ce terrain,
- intégrer ce terrain dans le domaine privé communal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

